

L'exemple d'un canton suisse

Dernièrement, le petit canton catholique du Nidwald, était appelé à voter une nouvelle Constitution dont certaines clauses touchant la régie des couvents et des paroisses, étaient en désaccord avec les prescriptions du concile de Trente.

“ Alors l'évêque de Coire, Mgr Battaglia, dont le diocèse englobe le territoire du canton du Nidwald, a dans un acte épiscopal très énergique, interdit aux catholiques de voter le nouveau projet de Constitution, tant que les dispositions énoncées n'auraient pas été corrigées et mises d'accord avec les décisions du concile de Trente.

Les journeaux radicaux firent naturellement grand tapage, mais Mgr Battaglia tint bon, et la nouvelle Constitution a été rejetée à une grande majorité. Heureux le pays qui compte une majorité de catholiques animés de cet esprit!

Pensée

Partout et toujours, il faut servir l'idée plus que les hommes, et pour ne pas aboutir à un immense découragement, le chrétien doit se dévouer sans compter sur la reconnaissance.

Les derniers convertis du protestantisme

Depuis quelques semaines, des conversions assez nombreuses ont eu lieu. Citons en particulier celle de Sir Marc Antoine Tuite baronnet, qui a été reçu solennellement dans le sein de l'Eglise catholique, par le R. P. J. Scanlan, curé de Cloughjordan. Le jour de Pâques, le fameux Dr Tanner, membre bien connu du Parlement, a fait son abjuration dans l'église Sainte-Marie, Fulham Road, à Londres, entre les mains d'un, religieux français, le R. P. Mathieu, de l'Ordre des Servites. On mentionne aussi la conversion du Révérend H. Mather, vicaire de la paroisse anglicane de Saint-Barthélemy, à Brighton. Comme M. Maturin, M. Mather a été reçu dans le sein de l'Eglise catholique par un prêtre de la Compagnie de Jésus le R. P. Bampton, et comme lui il se rend à Rome pour se préparer à recevoir les ordres sacrés.
